

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Commune de NOYANT-VILLAGES



Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs

(le présent règlement a été délibéré en Conseil municipal du 5/07/21 et est applicable à compter de septembre 2021)

Cette structure d'accueil et d'animation est ouverte les mercredis, petites et grandes vacances sur la commune de Noyant. (Fermeture une semaine à Noël et 2 premières semaines d'Août).

Du personnel qualifié et compétent assure l'accueil et la sécurité des enfants avec un grand souci d'écoute et d'attention.

Elle permet aux enfants de se détendre, de s'amuser, de découvrir des activités, des jeux nouveaux, différents, de rencontrer et d'échanger avec d'autres enfants, d'autres adultes... ainsi il contribue à son épanouissement.

Elle s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans, scolarisés.

INSCRIPTIONS

L'inscription est obligatoire.

Un dossier d'inscription doit obligatoirement être rempli et complet, même en cas d'utilisation occasionnelle ou d'urgence.

Un enfant qui n'a pas de dossier référencé ne pourra être accueilli, il est donc conseillé de remplir un dossier.

- 1) Votre enfant est connu de nos services,
 - Si vous avez accès au Portail Famille, vous devez :
 - Vous connecter et vérifier les informations sur votre dossier. Vous pouvez apporter des modifications si nécessaire tels qu'un changement d'adresse, de situation familiale, de numéro de téléphone...
 - Remplir le planning d'activité de votre enfant avec les réservations de journées et demi-journées

Pour vous connecter : www.noyant-villages.fr ► en 1 clic ► Portail Famille ou <http://portail-famille.noyant-villages.fr>



- Si vous n'avez pas accès au Portail Famille, contactez-nous pour recevoir votre code abonné.

2) Votre enfant n'est pas connu de nos services, vous trouverez un dossier d'inscription complet sur le site www.noyant-villages.fr, en mairie déléguée ou à l'accueil de loisirs.

HORAIRES

L'Accueil de Loisirs est ouvert de 8h30 à 17h30.

Une arrivée échelonnée des enfants est possible jusqu'à 9h30.

Les inscriptions à la demi-journée sont possibles (avec ou sans repas), les horaires pour emmener ou récupérer son enfant sont 12h ou 13h30. Passé ces horaires, le créneau suivant vous sera facturé en plus.

ACCUEIL PERI-CENTRE

Un temps d'accueil péri-centre payant est proposé le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30. L'accueil péri-centre est facturé 0.50 € la ½ heure. **Toute ½ heure commencée sera facturée.**

ATTENTION Au-delà des horaires de fermeture de l'accueil péri-centre, il vous sera facturé 2 € la demi-heure.

TARIFS

	Journée avec repas		½ journée avec repas		½ journée sans repas		Supplément Sortie
	NV*	Hors NV	NV	Hors NV	NV	Hors NV	5 €/jour
- De 400€	6 €	7.20 €	4.30 €	5.15 €	1.75 €	2.10 €	
De 401€ à 524€	9 €	10.80 €	5.80 €	6.95 €	3.30 €	3.95 €	
De 525€ à 780€	11 €	13.20 €	6.80 €	8.15 €	4.25 €	5.10 €	
De 781 à 1036€	13 €	15.60 €	7.30 €	8.75 €	5.25 €	6.30 €	
+ de 1036€	14 €	16.80 €	8.30 €	9.95 €	5.75 €	6.90 €	

*NV : Noyant-Villages

Majoration de 20% sur la tarification des familles résidants hors Noyant-Villages.

Pour les familles non allocataires, le QF sera calculé manuellement à partir des leurs ressources annuelles.

Pour les familles ne souhaitant pas transmettre leurs ressources, le tarif maximum sera appliqué.

RESERVATIONS

Les réservations se font sur le Portail Famille.

Délai de réservation et d'annulation :

Présence pour :	Date limite de réservation
Mercredis en période scolaire	Au plus tard le vendredi précédent
Vacances scolaires	Au plus tard le mercredi précédent les vacances

Passé ce délai, les réservations se feront selon les places disponibles en faisant la demande auprès du service enfance (voir contact ci-dessous)

Annulation possible sans facturation sur présentation d'un justificatif médical, ou au plus tard 7 jours avant la venue de l'enfant sans justificatif.

REPAS

Les repas sont équilibrés. Le déjeuner est cuisiné sur place par du personnel qualifié.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

Les menus sont affichés à l'accueil de Loisirs.

TEMPS DE REPOS ET TENUE DE RECHANGE

Si vous souhaitez que votre enfant se repose, merci d'apporter un drap et une couverture à son nom, son doudou. Merci de prévoir également une tenue de rechange (penser à inscrire le nom des enfants sur les vêtements pour éviter les pertes).

FACTURATION

Les paiements s'effectueront à la réception de la facture.

Celle-ci sera soit envoyée par la trésorerie de Baugé

Vous avez la possibilité de régler vos factures avec des tickets CESU (Chèque Emploi Service Universel) ou chèques Vacances (seulement pour l'accueil de Loisirs) ainsi qu'en prélèvement automatique (en faire la demande et signer l'autorisation de prélèvement).

DEDUCTION FISCALE

Pour vos déductions fiscales de frais de garde, le service Enfance vous délivrera un justificatif pour les enfants de moins de 6 ans.

RAPPELS

- La responsabilité de l'accueil n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est entré dans la salle d'accueil.
- Le matin : Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle et signaler leur arrivée à l'équipe d'animation.
Le soir : Tout départ d'enfant doit être impérativement signalé à l'équipe d'animation. Dans le cas contraire, la totalité du créneau sera facturé.
- L'équipe ne confiera les enfants qu'aux parents et personnes signalées dans la fiche de renseignement. Pour tout changement de personne habilitée à venir chercher l'enfant, les parents doivent impérativement informer la directrice par écrit.
- Si un enfant doit partir seul, les parents doivent fournir une autorisation écrite précisant l'heure du départ.
- Veiller à ce que votre enfant ne porte pas d'objets de valeurs. Si votre enfant souhaite apporter des jouets, l'équipe d'animation ne sera pas tenue responsable en cas de perte, de vol...
- Tout enfant perturbant le bon fonctionnement de l'accueil peut voir son inscription remise en cause.

CONTACTS

Un dialogue régulier entre les parents, le personnel de l'accueil, la direction est indispensable pour son bon fonctionnement.

Le Maire, M. Adrien DENIS



Avec le soutien financier de :

